



INTERCO

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE : ÇA AVANCE !!!

- **Parce que la santé des agents est primordiale**
- **Parce qu'il est légitime que l'employeur prenne sa part dans la protection de la santé des agents**

LA CFDT s'est engagée pour obtenir une participation financière du ministère sur les contrats santé et les contrats prévoyance souscrits par les agents

c'est pourquoi :

LA CFDT a signé l'accord de méthode le 3 juin 2021 !

LA CFDT a déjà obtenu :

- **le remboursement de 15 euros par mois pour les agents titulaires d'un contrat santé conforme aux textes dès le 1^{er} janvier 2022 sur simple présentation d'une attestation établie par l'organisme auprès duquel ils ont souscrit leur contrat**

et maintenant :

La CFDT négocie et va continuer à négocier l'accord cadre pour obtenir la meilleure participation possible du ministère à la santé et à la prévoyance

LA CFDT AUX COTES DES AGENTS